



## REPRISE D UNE ASSOCIATION

-----  
Par APE37

Bonjour,

Nous aurions besoin d'aide et conseil svp.

Jeudi soir nous avons une AGE pour l APE de l école car nous arrêtons avec l'autre maman :

- elle n aura plus d enfant dans l école en septembre,
- je donne ma démission.

Les 2 administrateurs de cette année ne souhaitent pas renouveler.

Nous avons des nouveaux parents qui veulent reprendre 3 au bureau + 1 administrateur.

Comment verriez vous la chronologie de l AGE ?

Sachant que nos "rôles" s'arrêteront quand toutes les démarches de passation auront été faites.

Qui vote pour vote en 1er ? Ensuite ? ...

Merci beaucoup pour votre aide.

Cdt.

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue,

A titre liminaire, je vous conseille de vérifiez vos statuts, ils contiennent des dispositions précises sur la convocation de l'AGE.

Vous devrez organiser et tenir votre assemblés comme les autres et concernant vos points précis:

-Constat de la démission des membres du bureau et du conseil d'administration.

L'assemblée prend acte. Il n'y a pas vraiment un "vote pour accepter" la démission, c'est un constat. Cependant, il est bon de formaliser que l'assemblée en a bien pris connaissance et les a entérinées.

-Élection des nouveaux membres du bureau (Président, Trésorier, Secrétaire). Le vote peut être à main levée, à bulletin secret, ou tout autre mode prévu par vos statuts, mais dans le respect de la majorité requise par vos statuts.

-Enfin, élection des nouveaux membres du conseil d'administration.

Sachant que nos "rôles" s'arrêteront quand toutes les démarches de passation auront été faites.

Ne pas omettre de préciser ces modalités au PV.

-----  
Par ESP

PS/ N'hésitez pas à utiliser

[url=https://juribot.fr/]https://juribot.fr/[/url]